



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières :

1. Caractérisation technique du 3
 - 1.1. Présentation du territoire desservi³
 - 1.2. Mode de gestion du service³
 - 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)³
 - 1.4. Nombre d'abonnés³
 - 4
 - 1.6. Détail des imports et exports d'effluents⁵
 - 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**Erreur ! Signet non défini.**
 - 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou⁵
 - 5
 - 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées⁶
 - 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)¹⁸
2. Tarification de l'assainissement et recettes du¹⁹
 - 2.1. Modalités de tarification¹⁹
 - 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)²¹
 - 2.3. Recettes²³
3. Indicateurs de 24
 - 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif²⁴
 - 24
 - 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux²⁴
 - 24
 - 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)²⁶
 - 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux²⁶
 - usées (P204.3)²⁶
 - 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**Erreur ! Signet non défini.**
 - réglementation²⁷
 - 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers²⁸
 - 28
 - 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)²⁸
 - 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)²⁹
 - 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration²⁹
 - (P254.3)²⁹
 - 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)³⁰
 - 30
 - 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)³¹
 - 3.14. Taux de réclamations (P258.1)³¹
4. Financement des investissements³²
 - 4.1. Montants financiers³²
 - 4.2. Etat de la dette du service³²
 - 4.3. Amortissements³²
 - 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux³²
 - 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés³³
 - 33
5. Actions de solidarité et de coopération³⁴

décentralisée dans le domaine de l'eau³⁴

 - 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité³⁴
 - 34
 - 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du³⁴
 - 34
6. Tableau récapitulatif des 35

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **Espace Communautaire Lons Agglomération**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement Oui Non
 Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses Oui Non

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **32 communes**
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui (partiellement)
 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : **24/02/2014** Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **32 546** habitants au 31/12/2021.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **12 003** abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Total abonnés 2020	Abonnés 2021	Abonnés END 2021	Total abonnés 2021	Variation en % 2020 / 2021
BORNAY	83	84	0	84	1,19%
BRIOD	69	71	1	72	4,17%
CHILLE	147	147	1	148	0,68%
CHILLY-LE-VIGNOBLE	288	287	0	287	-0,35%
CONDAMINE	119	119	0	119	0,00%
CONLIEGE	363	363	1	364	0,27%
COURBOUZON	292	292	2	294	0,68%
COURLANS	432	435	2	437	1,14%
COURLAOUX	614	597	8	605	-1,49%
FREBUANS	186	190	0	190	2,11%
GEVINGEY	231	220	11	231	0,00%
LE PIN	131	131	0	131	0,00%
L'ETOILE	284	289	0	289	1,73%
LONS-LE-SAUNIER	4008	4010	39	4049	1,01%
MACORNAY	494	495	0	495	0,20%
MESSIA-SUR-SORNE	437	442	2	444	1,58%
MOIRON	84	83	0	83	-1,20%
MONTAIGU	259	258	0	258	-0,39%
MONTMOROT	1407	1414	9	1423	1,12%
PANNESSIERES	223	225	1	226	1,33%
PERRIGNY	873	799	28	827	-5,56%
REVIGNY	136	136	2	138	1,45%
ST DIDIER	128	132	0	132	3,03%
TRENAL	201	202	0	202	0,50%
VERNANTOIS	193	195	3	198	2,53%
VEVY	142	141	4	145	2,07%
VILLENEUVE-SOUS-PYMONT	132	132	0	132	0,00%
TOTAL	11956	11889	114	12003	0,39%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **48.16** abonnés/km au 31/12/2021 (**47.86** abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonnement (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2.71** habitants/abonnement au 31/12/2021 (**2.75** habitants/abonnement au 31/12/2020).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2020 (en m ³)	Volumes facturés en 2021 (en m ³)	Variation en % 2020 / 2021
Abonnés domestiques (1)	1 672 090	1 647 185	- 1.49 %
Abonnés non domestiques	201 349	183 451	- 8.89 %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 873 439	1 830 636	-2.28 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m3	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m3	Variation en %
Effluents de Beaume les Messieurs exportés vers la STEP du SIARD (volume non comptabilisé à ce jour – schéma directeur en cours)			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m3	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m3	Variation en %
Sans objet			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique est de **14** au 31/12/2021 (**14** au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou Transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de : 161.66 Km de réseau unitaire hors branchements, 80.8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements et 6.6 km de réseau de refoulement.

Soit un linéaire de collecte total de 249.18 km.

SYSTÈME VALLIERE	UNITAIRE (EU + EP)	EAUX USEES	REFOULEMENT	
			EU	EP
Total (ml)	117 504	30 590	2 326	0

SYSTÈME SORNE	UNITAIRE (EU + EP)	EAUX USEES	REFOULEMENT	
			EU	EP
Total (ml)	22 002	38 378	2 085	0

SYSTEMES COMMUNAUX	UNITAIRE (EU + EP)	EAUX USEES	REFOULEMENT	
			EU	EP
Total (ml)	22 161	11 870	2 267	0

Total (ml)	161 667	80 838	6 678	0
------------	---------	--------	-------	---

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
BSR STEP Montmorot	STEP Montmorot	3000 m ³
BSR STEP Courlaoux	STEP Courlaoux	1000 m ³
Décanteur	Montmorot	1900 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU de MONTMOROT

Code Sandre de la station : **060939362001**

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées									
Date de mise en service		01/10/1993									
Commune d'implantation		Montmorot									
Lieu-dit		Le Rocher									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		44 000									
Nombre d'abonnés raccordés		7 339									
Nombre d'habitants raccordés		23 557									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		47 065									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation en date du 17/11/2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Cours d'eau Nom du milieu récepteur : La Vallière									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		25			ou			70			
DCO		90			ou			75			
MES		30			ou			90			
NGL		10			ou			70			
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt		2			ou			80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
(1)	Non (2)	5.73	89.70	26.83	83.71	10.27	86.20	3.97	81.18	0.77	73.90

(1) Moyenne de l'ensemble des mesures réglementaires réalisées en 2021 dans des conditions normales d'exploitation

(2) Une non-conformité réhabilitaire sur le paramètre MES

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues activées									
Date de mise en service		18/06/2010									
Commune d'implantation		Courlaoux									
Lieu-dit		En Renal									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		7 000									
Nombre d'abonnés raccordés		3 033									
Nombre d'habitants raccordés		5 695									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7068									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation en date du 28/12/2007 (récépissé)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Fossés et cours d'eau Nom du milieu récepteur : La Vallière									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		25			et			80			
DCO		125			et			75			
MES		35			et			90			
NGL		15			et			70			
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt		2			et			80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
(1)	Oui (2)	4.18	95.46	18.53	91.19	4.69	95.78	3.42	80.66	0.54	68.86

(1) Moyenne de l'ensemble des mesures réglementaires réalisées en 2021 dans des conditions normales d'exploitation

(2) Une seule non-conformité (seuil : 3 maxi)

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service				01/2006									
Commune d'implantation				Briod									
Lieu-dit				Rue du clos									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200									
Nombre d'abonnés raccordés				72									
Nombre d'habitants raccordés				180									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				Sans objet									
Prescriptions de rejet													
Soumise à				Déclaration en date du 24/06/2005									
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur : Rejet souterrain, infiltration dans le sol									
Polluant autorisé				Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅				25				ou		70			
DCO				125				ou		75			
MES				35				ou		90			
NGL				25				ou					
NTK													
pH													
NH ₄ ⁺													
Pt				4									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %		
Pas de contrôle d'autosurveillance en 2021													

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		Biodisques										
Date de mise en service		01/2011										
Commune d'implantation		Bornay										
Lieu-dit		Rue Saint Néron										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250										
Nombre d'abonnés raccordés		84										
Nombre d'habitants raccordés		160										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		Sans objet										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		Déclaration en date du 26/05/2010										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Infiltration dans le sol										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35			ou				60			
DCO		125			ou				60			
MES		35			ou				50			
NGL												
NTK		30										
pH												
NH ₄ ⁺												
Pt		10			ou				25			
Charges rejetées par l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	
30/08/2021	Oui	3.13	99.2	48.2	95	17	97.5	43.2	66.9	8.52	58.9	

STEU de CONDAMINE

Code Sandre de la station : 060939162001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				01/2011							
Commune d'implantation				Condamine							
Lieu-dit				Route de Trenal							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				305							
Nombre d'abonnés raccordés				119							
Nombre d'habitants raccordés				226							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				Sans objet							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				Déclaration en date du 20/07/2011							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur : Fossés & cours d'eau Nom du milieu récepteur : La Vallière							
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅			25		ou			70			
DCO			125		ou			75			
MES			35		ou			90			
NGL											
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
Pas de contrôle d'autosurveillance en 2021											

STEU de GEVINGEY

Code Sandre de la station : 060939251002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien et filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/2013									
Commune d'implantation		Gevingey									
Lieu-dit		Route de Saint-Georges									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		231									
Nombre d'habitants raccordés		441									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		Sans objet									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration en date du 09/09/2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Cours d'eau Nom du milieu récepteur : Ruisseau Les Zénans									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		ou				60			
DCO		125		ou				60			
MES		35		ou				50			
NGL											
NTK		10									
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt		2									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
10/08/2021	Oui	<3	100	<5	100	<2	100	2.335	47.82	0.727	46.8

STEU de LE PIN

Code Sandre de la station : 060939421001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagune									
Date de mise en service		30/06/1989									
Commune d'implantation		Le Pin									
Lieu-dit		Chemin Saint Martin									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		131									
Nombre d'habitants raccordés		235									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		Sans objet									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration (non disponible car mise en service en 1989)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Fossé – Infiltration dans le sol									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		35			ou			60			
DCO		200			ou			60			
MES					ou			50			
NGL											
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
Pas de contrôle d'autosurveillance en 2021											

STEU de L'ETOILE

Code Sandre de la station : 060939217001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagune									
Date de mise en service		30/11/1985									
Commune d'implantation		L'Etoile									
Lieu-dit		RD38 Route de Ruffey sur Seille									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		600									
Nombre d'abonnés raccordés		289									
Nombre d'habitants raccordés		537									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		Sans objet									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration (non disponible car mise en service en 1985)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Cours d'eau Nom du milieu récepteur : Ruisseau des Mouraches									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		35			ou			60			
DCO		200			ou			60			
MES					ou			50			
NGL											
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
10/08/2021	Oui	<3	100	8.63	65.8	2.1	87.8	4.61	31.85	0.405	0.0

STEU de PANNESSIERES

Code Sandre de la station : 060939404001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				12/1992							
Commune d'implantation				Pannessières							
Lieu-dit				Chemin de mercenet							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				226							
Nombre d'habitants raccordés				469							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				Sans objet							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration (non disponible car mise en service en 1986)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Infiltration dans le sol									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		35			ou			60			
DCO		200			ou			60			
MES					ou			50			
NGL											
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
Pas de contrôle d'autosurveillance en 2021											

STEU de SAINT DIDIER

Code Sandre de la station : 060939480001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunes							
Date de mise en service				01/1988							
Commune d'implantation				Saint Didier							
Lieu-dit				Chemin des Madeleines							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				270							
Nombre d'abonnés raccordés				132							
Nombre d'habitants raccordés				253							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				Sans objet							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration (non disponible car mise en service en 1988)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		35			ou			60			
DCO		200			ou			60			
MES					ou			50			
NGL											
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
Pas de contrôle d'autosurveillance en 2021											

STEU de TRENAL

Code Sandre de la station : 060939537001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décanteur & lit bactérien							
Date de mise en service				12/1989							
Commune d'implantation				Trenal							
Lieu-dit				Route de Condamine							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				350							
Nombre d'abonnés raccordés				202							
Nombre d'habitants raccordés				377							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				Sans objet							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration (non disponible car mise en service en 1989)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		35			ou			60			
DCO		200			ou			60			
MES								50			
NGL											
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
30/08/2021	Non	37.6	81.2	213	62.1	90	62.5	91.4	0	8.90	4.80

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décanteur & biodisques							
Date de mise en service				30/04/2004							
Commune d'implantation				Vevy							
Lieu-dit				Rue du Saugeois							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				145							
Nombre d'habitants raccordés				272							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				Sans objet							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration (récépissé de 2003)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Rejet souterrain Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO ₅		35			ou			60			
DCO		200			ou			60			
MES					ou			50			
NGL											
NTK											
pH											
NH ₄ ⁺											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
Pas de contrôle d'autosurveillance en 2021											

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEU de Montmorot	852	819
STEU de Courlaoux	115	110
Total des boues produites	967	929

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP de Montmorot	771.88	998
STEP de Courlaoux	118	122
Total des boues évacuées	889.88	1120

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	18 €/m ²	18,40 €/m ²
Participation aux frais de branchement	0 €	0 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs ECLA	Exercice 2020	Exercice 2021
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³	1.166 €/m ³	1.458 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	Pas d'assujettissement TVA	
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m ³	0.15 €/m ³

Tarifs Bornay	Exercice 2020	Exercice 2021
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	26 €	23 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³	1.65 €/m³	1.50 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	Pas d'assujettissement TVA	
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m³	0.15 €/m³

Tarifs Gevingey	Exercice 2020	Exercice 2021
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	25.92 €	19.50 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m ³	1.36 €/m³	1.35 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	Pas d'assujettissement TVA	
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m³	0.15 €/m³

⁽¹⁾ **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020
- Délibération intermédiaire du 08/04/2021 fixant les tarifs du 08/04/2021 au 31/12/2021
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type ECLA	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	139.92	174.96	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la Collectivité (A)	139.92	174.96	25.04
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³ (B)	18	18	-
Total (A+B)	157.92	192.96	25.04
Prix TTC au m³	1.316	1.608	25.04

Facture type Bornay	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26	23	- 11.53
Part proportionnelle	198	180	- 9.09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la Collectivité (A)	224	203	- 9.37
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³ (B)	18	18	0
Total (A+B)	242	221	- 8.67
Prix TTC au m³	2.016	1.841	- 8.68

Facture type Gevingey	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25.92	19.50	-24.76
Part proportionnelle	163.20	162	-0.73
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la Collectivité (A)	189.12	181.50	- 4.02
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³ (B)	18	18	0
Total (A+B)	207.12	199.50	- 3.67
Prix TTC au m³	1.726	1.662	-3.70

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
ECLA	1.316	1.608
Bornay	2.016	1.841
Gevingey	1.726	1.662

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Concernant les tarifs 2022 de la redevance assainissement, deux scénarios ont été envisagés :

- Augmentation de 0% de la redevance assainissement en 2022
- Augmentation de 3% de la redevance assainissement en 2022

Finalement le budget 2022 a été élaboré sur la base d'une augmentation de 3 % de la redevance assainissement en tenant compte des points suivants :

- augmentation prévisible des coûts de produits de traitement
- augmentation prévisible du recours à la filière compostage (3 fois plus coûteuse que l'épandage)
- inflation estimée à 2 % selon indice INSEE, en moyenne glissante
- volonté de ne pas réduire la capacité d'autofinancement

Par ailleurs, les tarifs de BORNAY et de GEVINGEY ont fait l'objet d'une évolution selon une période de convergence. Il est proposé, en 2022, après 3 années de convergence, d'aligner les tarifs de redevance assainissement de BORNAY et GEVINGEY sur ceux du reste du territoire d'ECLA (redevance assainissement 2022 = 1.501 €/m³).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 234 380.14	3 205 411,92 *	43.46
<i>dont abonnements</i>	-		
Redevance eaux usées usage non domestique	203 805.60	131 101.80	-35.67
<i>dont abonnements</i>	-		
Recette pour boues et effluents importés	184 383.81	47 842,70	-74.05 (1)
Régularisations (+/-)	-		
Total recettes de facturation	2 622 569.55	3 384 356,42	29.05
Recettes de raccordement (contrôles de branchements)	14 715.60	14 164,80	-3.74
Prime de l'Agence de l'Eau	32 095.04	94 143,66	193.33 (2)
Contribution au titre des eaux pluviales	253 107.83	229 216,89	-9.44
Recettes liées aux travaux de branchement	58 623.16	98 788.13	68.51
Contribution exceptionnelle du budget général	-		
Autres recettes : Autres prestations auprès des abonnés (PFAC)	93 531.60	79 974,96	- 14.49
Total autres recettes	452 073.23	516 288.44	14.20
Total des recettes	3 074 642.78	4 416 933,3	43.66

* Recette 2021 artificiellement majorée par le versement en régularisation de 1 037 479 € venant compenser un titre annulé

(1) Rappel de recettes 2020 :

Lixiviats / SYDOM = + **43 288 €**

Report en 2020 du dernier trimestre 2019 = + **28 692 €**

(2) Aide a la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif 2021 station d'épuration

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97.9 %** des 32546 abonnés potentiels (**98,1 %** pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+ B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (1)	50 %	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (1)	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui: 5 points non: 0 point	Oui	5
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/an pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP Montmorot	Non mesuré	0	0
STEP Courlaoux		0	0

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées

d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/an pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP Montmorot	806 454	100	En attente instruction DDT
STEP Courlaoux	108 095	0	
Indice global		91,78	

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux

usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/an pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP Montmorot	806 454	100	En attente instruction DDT
STEP Courlaoux	108 095	0	
Indice global		91,78	

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Montmorot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	808.9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	189.4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre: ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		998.3

STEU de Courlaoux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	122
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre: ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		122

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Aucune demande d'indemnisation déposée en vue d'un dédommagement sur l'exercice 2021.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 habitants} = \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (**0** en 2020).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : **3** (3 en 2020)

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire du réseau de collecte hors branchement}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de **1.20** par 100 km de réseau (**1.20** en 2020).

Points noirs :

Réseau pluvial Rivoire 427 ml = Interventions récurrentes du fait de la vétusté de la canalisation

Branchement 18 rue J Jaurés Montmorot = Curages réguliers du fait d'une contre pente

DO 500 = Curages réguliers de la fosse à sable

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en ml	3087	257	672	1393	4820

Au cours des 5 derniers exercices, **10.22** km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,82 %** (0.55 % en 2020).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont

conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas

d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station

est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution)

sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2021	Nombre de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021
STEU de Montmorot	55	54	94.54 %	98.1 %
STEU de Courlaoux	25	24	96 %	96 %

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
+10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
+20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
+30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	5
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+10	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **105/120 (110/120 en 2020)**.

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49)

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31/12 de l'année d'exercice}}{\text{Epargne brut annuelle}} \times 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	3 142 871.67 €	2 978 692,86 €
Epargne brute annuelle en €	1 106 313.23 €	1 349 555,03 €
Durée d'extinction de la dette en années	2.84 ans	2.21 ans

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures des années précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 Décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € (1)	1 963 023,31 €	455 111,90 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en €	2 234 380,14 €	3 205 411,92 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	87,85 %	14,19 %

Factures de régularisation émises en décembre 2020 considérées comme impayées car encaissées en 2021

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 3

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de **0.25** pour 1000 abonnés (**0.33 en 2020**).

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux	2.5	1.1	0.82	1.05	0.33	0.25

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 229 164 €	1 118 094 €
Montants des subventions en €	40 000 €	14 541.85 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre 2021 (montant restant dû en €)	3 142 871.67 €	2 978 692,86 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	203 397.45 €
	en intérêts	133 270.32 €
		164 178,81 €
		89 308,71 €

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 1 235 463,01 € (1 232 197 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Les travaux et montants présentés sont issus du plan pluriannuel d'investissement (2021=>2031)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Vallière : mise en séparatif et réhabilitation des réseaux (Schéma directeur 2020)	24 553 542 € TTC
Sorne : mise en séparatif et réhabilitation des réseaux (Schéma directeur 2020)	9 446 512 € TTC
Pannessières : réhabilitation réseaux et station	1 700 000 € TTC
L'Etoile : réhabilitation réseaux et station	2 220 000 € TTC
Saint Didier : réhabilitation réseaux et station	1 113 000 € TTC
Le Pin : réhabilitation réseaux et station	320 000 € TTC
Cesancey : construction d'infrastructure d'assainissement réseaux et station	1 920 000 € TTC
Trenal : réhabilitation station	500 000 € TTC
Bornay : réhabilitation réseaux	720 000 € TTC
Grosses réparations divers (cumul sur 10 ans)	6 731 860 € TTC

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Investissements											
Mise en séparatif SORNE Priorité 1	559 240,00 €	559 240,00 €	559 240,00 €	559 240,00 €							
Mise en séparatif SORNE Priorité 2					398 784,00 €	398 784,00 €	398 784,00 €	398 784,00 €			
Mise en séparatif SORNE Priorité 3									538 042,00 €	538 042,00 €	538 042,00 €
Réhabilitation SORNE Priorité 1	264 258,00 €	264 258,00 €									
Réhabilitation SORNE Priorité 2			349 770,00 €	349 770,00 €	349 770,00 €	349 770,00 €	349 770,00 €				
Réhabilitation SORNE Priorité 3								421 731,00 €	421 731,00 €	421 731,00 €	421 731,00 €
Mise en séparatif VALLIERE Priorité 1	2 494 478,00 €	2 494 478,00 €	2 494 478,00 €	2 494 478,00 €							
Mise en séparatif VALLIERE Priorité 2					2 158 556,00 €	2 158 556,00 €	2 158 556,00 €	2 158 556,00 €			
Mise en séparatif VALLIERE Priorité 3									1 686 448,00 €	1 686 448,00 €	
Réhabilitation VALLIERE Priorité 1	363 196,00 €	363 196,00 €	363 196,00 €								
Réhabilitation VALLIERE Priorité 2				179 130,00 €	179 130,00 €	179 130,00 €					
Réhabilitation VALLIERE Priorité 3							235 383,00 €	235 383,00 €	235 383,00 €	235 383,00 €	
Sectorisation SORNE	36 000,00 €										
Réhabilitation station de PANNESSIERES		600 000,00 €									
Réseau PANNESSIERES	180 000,00 €		550 000,00 €	370 000,00 €							
Réhabilitation station de L'ETOILE						660 000,00 €					
Réseau L'ETOILE				520 000,00 €	520 000,00 €		520 000,00 €				
Réhabilitation station de ST DIDIER							360 000,00 €				
Réseau ST DIDIER					376 500,00 €	376 500,00 €					
Réseau LE PIN						320 000,00 €					
construction station CESANCEY		480 000,00 €									
Réseau CESANCEY			480 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €						
TRENAL	250 000,00 €	250 000,00 €									
Réseau BORNAY								720 000,00 €			
PUBLY Lotissement VISESSARD	100 000,00 €										
Grosses réparations chapitre 21	567 000,00 €	500 000,00 €	510 000,00 €	520 200,00 €	530 604,00 €	541 216,08 €	552 040,40 €	563 081,21 €	574 342,83 €	585 829,69 €	597 546,28 €
step MONTMOROT	690 000,00 €										
Total	5 504 172,00 €	5 511 172,00 €	5 306 684,00 €	5 472 818,00 €	4 993 344,00 €	4 983 956,08 €	4 574 533,40 €	4 497 535,21 €	3 455 946,83 €	3 467 433,69 €	1 557 319,28 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

6. Tableau récapitulatif des Indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		Valeur 2020	Valeur 2021	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	32 680	32 546	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	14	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	967	929	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	ECLA	1.316	1.458
		Bornay	2.016	1.841
		Gevingey	1.726	1.662
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98.2 %	97.9 %	
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90/120	90/120	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	STEP Courlaoux	0	0
		STEP Montmorot	0	0
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	STEP Courlaoux	0	0
		STEP Montmorot	100	0
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	STEP Courlaoux	0	0
		STEP Montmorot	100	0
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€]	0	0	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	1.20	1,20	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0.55	0.82	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	STEP Montmorot	94.54 %	En attente DDT
		STEP Courlaoux	96 %	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110/120	105/120	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2.8	2.2	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	87.85 %	14.19 %	
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0.33	0.25	